

UNE PROGRESSION DE 70% DE NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE!

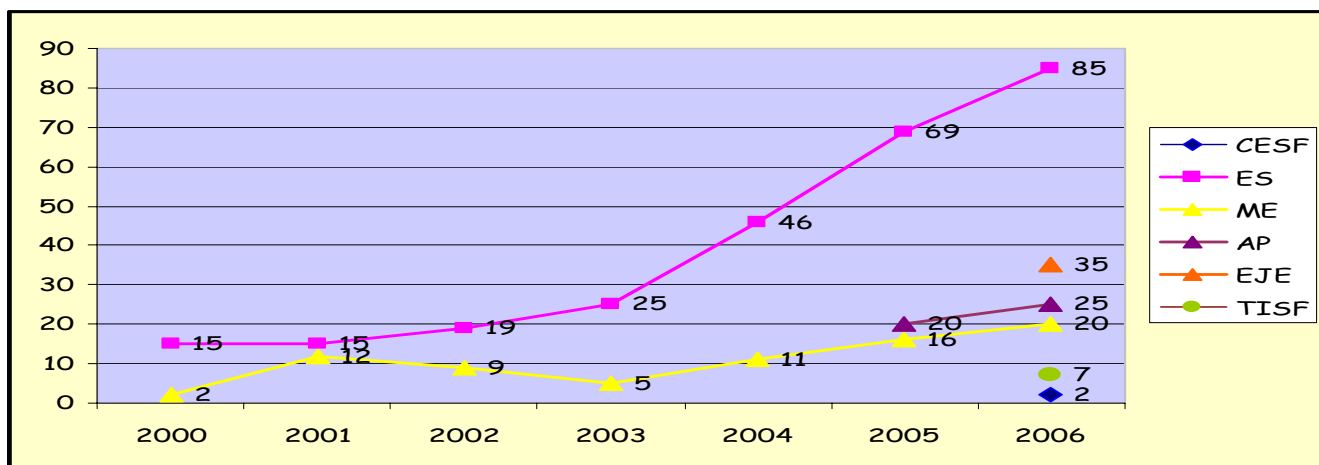
A la rentrée 2006 174 contrats d'apprentissage ont été signés ! Ainsi, par rapport à l'année précédente, nous avons une augmentation de 70 % de nouveaux contrats.

De nouveaux pôles de formation se sont ouverts : d'éducateur spécialisé sur le 95 en partenariat avec l'EPSS, d'éducateur de jeunes enfants sur le 75 avec l'HORIZON et le 93 avec le CERPE, de technicien de l'intervention sociale et familiale sur le 92 avec l'IRTS Paris Ile-de-France et le 95

avec l'EPSS, de conseiller en économie sociale et familiale sur le 75 avec l'IRTS Paris Ile-de-France.

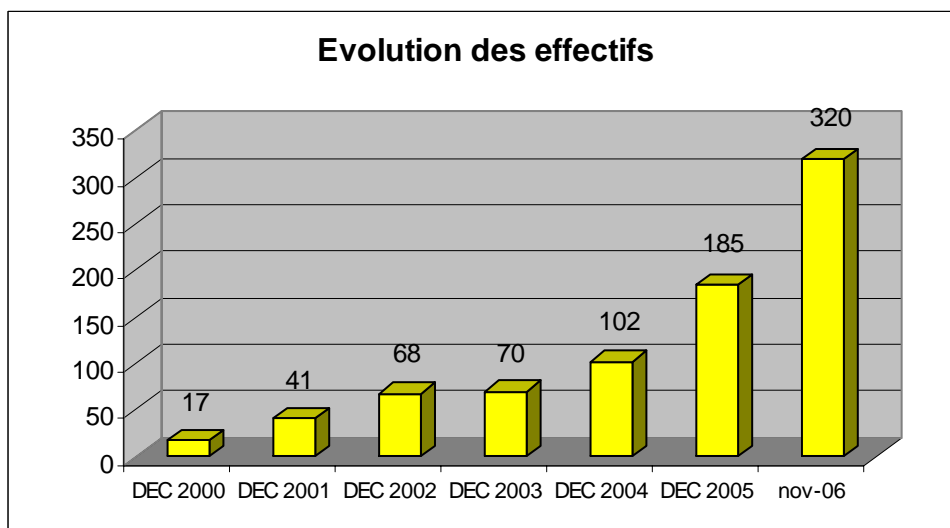
La répartition des 174 contrats est la suivante :

85 contrats d'éducateurs spécialisés (ES), 35 contrats d'éducateurs de jeunes enfants (EJE), 20 contrats de moniteurs éducateurs (ME), 7 contrats de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF), 2 contrats de conseillers en économie sociale et familiale (CESF) et 25 contrats d'auxiliaires de puériculture (AP).

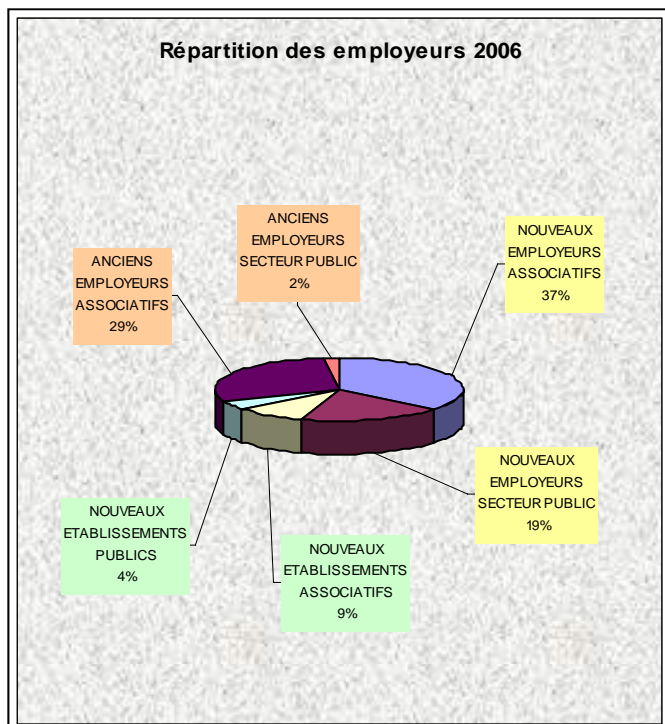


UNE EVOLUTION DE 72% DES EFFECTIFS DU CFA SOCIAL ET MEDICO SOCIAL

Les effectifs du CFA Social et Médico social sont à ce jour de 320 apprentis toutes promotions confondues pour 6 diplômes et répartis sur 8 pôles de formation en Ile-de-France. Soit une augmentation de 72 % des effectifs.

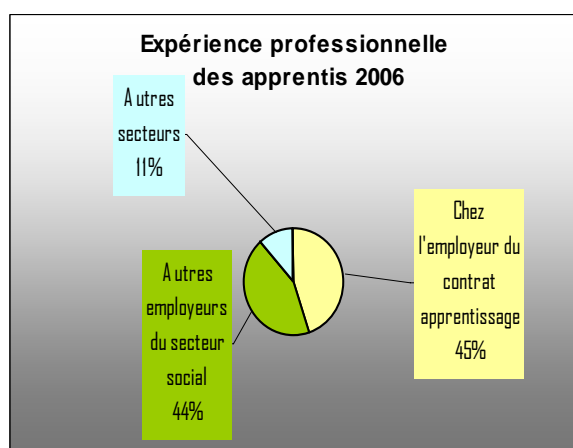


LES EMPLOYEURS 2006



Pour l'ensemble des formations **74%** des contrats sont signés avec des services du **secteur associatif** et **26%** avec le **secteur public**. Selon les formations, la répartition entre le secteur public et associatif est différente. Seulement 8% des apprentis éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs travaillent dans le secteur public. Pour les auxiliaires de puériculture, la proportion est inversée : 83% travaillent dans des collectivités locales. Pour les apprentis éducateurs de jeunes enfants 41% travaillent dans le secteur public. Nous constatons que la proportion entre les employeurs ayant déjà accueillis des apprentis et les nouveaux employeurs est quasiment semblable pour le secteur associatif. Par contre nous observons pour le secteur public une progression de ces nouveaux employeurs due, en particulier, à la mobilisation des collectivités pour les formations de la petite enfance .

LES APPRENTIS 2006



tion professionnelle dans le secteur social avant d'entrer en apprentissage. Cette année 45% d'entre eux travaillaient dans la structure du contrat d'apprentissage contre 30% en 2005 et 20% en 2004. **Des apprentis plus jeunes en 2006!** En

ans a diminué : 13% contre 35% en 2005.

L'âge des apprentis est différent en fonction des métiers. La moyenne d'âge des ES et ME, au moment de la signature du contrat est entre 22 et 23 ans. Pour le secteur de la petite enfance, autant pour les AP et les EJE, elle est entre 19 et 21 ans.

Toutefois, nous notons une différence entre l'âge des femmes et celui des hommes (17% des effectifs). Ces derniers, entrent en apprentissage plus tard entre 23 et 26 ans .

49% (76% en 2005) des apprentis toutes promotions confondues étaient en situa- effet 1 apprenti sur 2 à moins de 22 ans contre 1 sur 3 en 2005. Ainsi le pourcentage des 24-25

Avant leur entrée en apprentissage les apprentis 2006 étaient en situation professionnelle pour 56% d'entre eux. 18% étaient engagés dans des cursus de formation post bac contre 68% en 2005.

17 % effectuaient une préparation aux épreuves d'entrée en formation sociale. Ce dernier chiffre est en nette augmentation.

Pour les formations de niveau V et IV un certain nombre d'apprentis a le bac : 57% pour les apprenties TISF et 32% pour les apprenties auxiliaires de puériculture. 9 apprentis de la promotion 2006 ont déjà un diplôme du secteur et sont donc dans un parcours de promotion sociale.

